



Carte du cours de l'Aar entre Aarberg et Lyss, de 1722. Dans le prolongement de la flèche indiquant le nord, Lyss-Bünden, lieu du naufrage. Archives de l'État de Berne (AA V Aare 19).

ÉCLAIRAGE

LE NAUFRAGE DU SEELAND, UN DRAME HUGUENOT

Pour de nombreuses familles protestantes qui fuient la France après la révocation de l'Édit de Nantes, l'entrée en Suisse ne signifie pas la fin des dangers.

Le 5 septembre 1687 111 personnes trouvent la mort dans le naufrage de deux embarcations sur l'Aar à Lyss. Les victimes d'origine française et de confession réformée fuient les persécutions de Louis XIV.

En 1598, le roi de France Henri IV accorde par l'Édit de Nantes la liberté de culte à la communauté protestante. Mais à peine un siècle plus tard, l'absolutisme de Louis XIV ne se conçoit que lié à la seule Église catholique, et le roi révoque l'Édit de Nantes en 1685. À partir de cette date, le protestantisme français prend une dimension européenne, puisque les personnes réformées qui n'ont pas accepté la conversion forcée, ou pas fait le choix de la clandestinité, sont contraintes à un exil qui leur est pourtant interdit. Selon les estimations, jusqu'à 250 000 personnes quittent le royaume.

Plusieurs autres milliers s'ajoutent encore dès 1687 : elles viennent du Piémont, où le duc de Savoie Victor-Amédée II, soucieux de plaire à son oncle Louis XIV, a lui aussi interdit la confession réformée. Les familles en fuite ont pour principaux pays de destination le Wurtemberg, le Brandebourg (Prusse), la Hesse, les Provinces-Unies (Pays-Bas) et l'Angleterre. Les cantons réformés de la Confédération sont aussi une possible terre de refuge. On estime à 20 000 le nombre de personnes exilées en Suisse. Mais deux fois plus n'ont fait que traverser le pays. Un voyage qui n'était pas sans risques.

Dans la Confédération, la situation est problématique à plusieurs égards. Premièrement, l'afflux prend tout le monde de court. Les cantons protestants sont obligés de créer

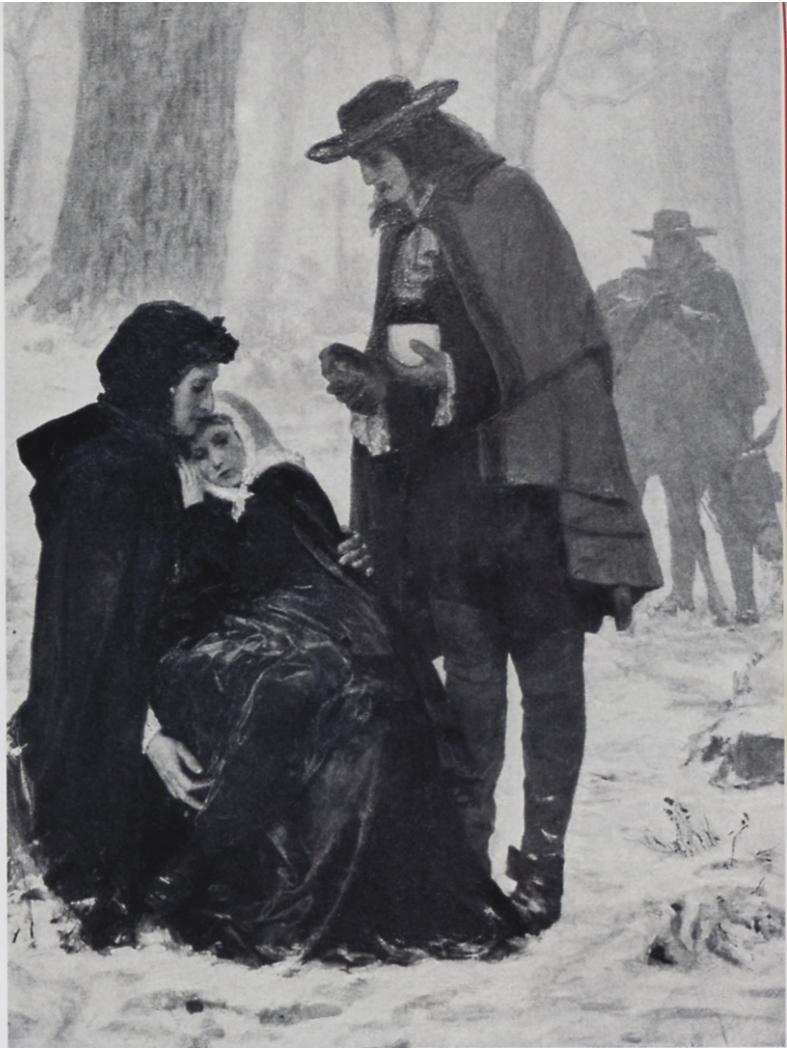
rapidement des institutions pour organiser l'aide (les «*Exulantenkammern*» ou «bourses françaises») et de se répartir des contingents. Ainsi, Berne devra en accueillir 32 %, Zurich 23 %, Bâle 14,5 %, Schaffhouse 13 %, Saint-Gall 7 %, Appenzell Rhodes-Extérieures 3,5 %, Bienne et Mulhouse (alliées de la Confédération) chacune 2 %. L'organisation matérielle de l'accueil – l'hébergement surtout – ne se fait pas sans difficultés, et c'est souvent sous la contrainte que les communes fournissent leur part de l'effort. Deuxièmement, les sympathies suscitées dans les cantons réformés par les souffrances des coreligionnaires français et piémontais sont tempérées par la crainte d'une possible concurrence économique. Un troisième facteur explique que la Suisse ait été davantage un pays de transit que d'établissement pour les réfugiés huguenots. La Confédération est tiraillée par des tensions confessionnelles et son territoire est très morcelé à cet égard. Dans leur diplomatie, les cantons doivent maintenir un équilibre délicat entre leurs intérêts propres (en particulier le commerce avec les puissances étrangères) et la paix confédérée.

Une fois arrivés à Genève, les groupes huguenots empruntent autant que possible les voies navigables, qui sont plus aisées que les routes terrestres. Étant donné les destinations possibles, c'est en direction du Rhin et de Schaffhouse que beaucoup se mettent en route. Depuis leur entrée dans le bailliage de Nyon, le territoire de la République de Berne leur offre une bonne sécurité, mais n'est pas continu. Sur le cours de l'Aar, que ces personnes suivent jusqu'à Brugg, Soleure constitue un obstacle potentiel. Cette cité-république est non seulement un bastion catholique face à Berne, mais aussi le lieu de résidence de l'ambassadeur de France. Or celui-ci fait pression sur les autorités pour qu'elles renvoient les familles protestantes dans le royaume. Mais Berne, en bons termes avec son voisin, parvient à convaincre Soleure de ne pas mettre d'entrave au passage. Cet accord politique ne sera malheureusement d'aucun effet pour les familles protestantes françaises qui embarquent à Aarberg le 5 septembre 1687. Elles n'arriveront jamais à Soleure.

Le drame de Lyss

Pour comprendre le naufrage survenu ce jour-là, il faut se figurer le paysage du Seeland avant la correction des eaux du Jura et la déviation de l'Aar dans le lac de Bienne par le canal de Hagneck. L'Aar coule encore en direction de Büren. C'est une rivière d'une largeur imposante, au cours méandreux et dont le régime peut présenter de fortes variations. Le cours d'eau est souvent emprunté par des barques à fond plat, qui servent avant tout au transport de marchandises et sont conçues pour cela. Les transports de personnes sont l'exception.

C'est sur deux de ces barques, attachées l'une à l'autre, que prennent place, le 5 septembre 1687, 137 huguenotes et huguenots. À la hauteur de Lyss, une des deux barques heurte un tronc. Sous le choc, la coque éclate. Les personnes de la première embarcation tentent de monter sur l'autre, ce qui a pour effet de la faire chavirer. L'accident cause la mort de 111 personnes.



L'image d'Épinal présentant la fuite des familles protestantes après la révocation de l'Édit de Nantes. *Reproduction du tableau d'Albert Anker, «Réfugiés protestants», 1886, dans Albert Gobat, «Histoire de la Suisse racontée au peuple», Neuchâtel, 1899.*

LE CHEMINEMENT DE L'EXIL

La fondation VIA sur les pas des Huguenots et des Vaudois du Piémont a vu le jour en 2009. En 2013, elle a obtenu le label Itinéraire culturel du Conseil de l'Europe. Elle encourage les initiatives locales le long de la route menant sur le plateau, de Genève à Schaffhouse. Il s'agit de mettre en valeur ce cheminement en proposant des randonnées, des événements ou des conférences. En collaboration avec Suisse Rando, Suisse Mobile et des associations cantonales, la fondation contribue au balisage de cette voie. Elle entend aussi participer avec d'autres partenaires à l'élaboration d'une carte et d'un topo-guide, tout comme à la création de films documentaires sur l'histoire des familles huguenotes ayant fui la France ou vaudoises venues du Piémont.

Pierre-André Glauser

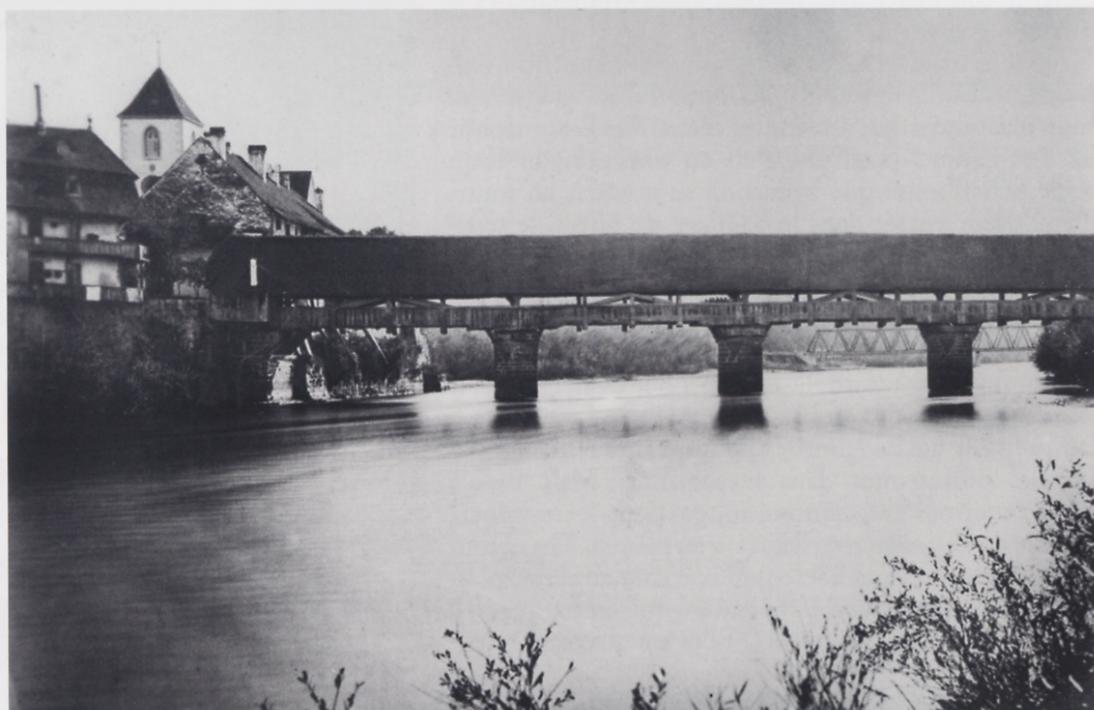
www.via-huguenots.ch/fr/





Familles protestantes en quête d'un refuge sur le lac de Zurich (détail). Les costumes et l'embarcation sont de l'époque du Grand Refuge du XVII^e siècle, mais la scène se passe au XVI^e siècle (familles protestantes du Tessin). Photo E. Widmer. Anonyme de la fin du XVII^e siècle. Collection particulière, Zurich.

Le pont sur l'Aar à Aarberg avant la correction des eaux du Jura. Bibliothèque de la Bourgeoisie de Berne (FP.B.1033).



Le gouvernement de Berne ordonne aux baillis de faire rechercher les corps et de les inhumer dignement. On ignore s'ils ont tous été retrouvés. La cause du drame est certainement la surcharge des barques. Le procès-verbal du Conseil de Berne à la date du 12 septembre donne cependant une autre explication : «Selon les rapports fournis, l'accident qui la semaine dernière a frappé un grand nombre de réfugiés est à imputer aux bateliers qui se sont attardés à l'auberge d'Aarberg où ils se sont enivrés de vin.»

Plusieurs panneaux d'information ont été installés entre Aarberg et Lyss, et un monument récemment érigé à la mémoire des victimes dans le cimetière de l'ancienne église de Lyss. ●

Pour en savoir davantage :

Myriam Yardeni, *Le Refuge huguenot. Assimilation et culture*, Paris, 2002.

Margrit Wick-Werder,

«Hugenotten-Fernwanderweg nach Lyss», *Lyss, 2017. Eine Gemeindechronik*, p. 1-23.

Laurent Auberson et Margrit Wick-Werder